



ACERWC
African Committee of Experts on
the Rights and Welfare of the Child

Comité Africain d'Experts sur les
Droits et le Bien-être de l'Enfant

Comitê Africano dos Direitos e
Bem-Estar da Crianças

اللجنة الأفريقية المعنية بحقوق الطفل ورفاهه

Nala House,
Balfour Road, Maseru
Kingdom of Lesotho
Email:

acerwc-secretariat@africa-union.org

**38^{ème} SESSION
DU COMITÉ AFRICAÏN D'EXPERTS SUR LES DROITS
ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (CAEDBE)
15- 26 novembre 2021
REUNION VIRTUELLE**

**CAEDBE/ RPT(XXXVIII)
Original: Anglais**

RAPPORT

TRENTE-HUITIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT (CAEDBE)

I. INTRODUCTION

1. Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE/Comité) a tenu sa 38^{ème} Session Ordinaire virtuellement du 15 au 26 novembre 2021. Les activités de la session ont notamment porté sur l'élection du nouveau Bureau du Comité, l'examen du rapport périodique de la République fédérale d'Éthiopie et des rapports complémentaires de la République du Congo et de l'Ouganda. Le Comité a également examiné divers documents, notamment les Lignes directrices relatives à la participation des enfants, l'étude continentale sur l'impact de la Covid-19 sur les droits et le bien-être des enfants, l'étude continentale sur les enfants privés de soins parentaux et la collaboration avec les CER. Le Comité a également évalué la commémoration de la Journée de l'enfant africain 2021, a adopté la note conceptuelle de la JEA 2022 et a par ailleurs sélectionné le thème de la DAC 2023. En plus du présent rapport, la CAEDBE a publié des conclusions qui résument les résultats et soulignent les recommandations du Comité sur l'état des droits de l'enfant dans les différentes régions.

II. PARTICIPATION

2. Outre les membres du CAEDBE et le personnel du Secrétariat, ont participé à la session l'Ambassadeur du Zimbabwe en Éthiopie et Représentant auprès de l'UA et Président du Sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la gouvernance et la démocratie ; la Directrice du Département de la santé, des affaires humanitaires et sociales ; les représentants des États membres ; les représentants des enfants, les réseaux des institutions nationales africaines des droits de l'homme, le représentant de l'AGA ; les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales internationales et locales.

POINT 1 : ELECTION DU BUREAU

3. Le Comité a élu les membres suivants aux fins de constituer le Bureau pour la période allant de novembre 2021 à novembre 2023 :
 - i. Hon. Joseph Ndayisenga- Président du CAEDBE
 - ii. Hon. Anne Musiwa- Vice-présidente du CAEDBE
 - iii. Hon. Aboubekrine El Jeri- Rapporteur du CAEDBE

POINT 2 : CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

- i. **Allocution du représentant des enfants du Burundi- Master King Etiang**
4. Master King, représentant des enfants a exprimé ses remerciements au Comité et au Forum des OSC pour avoir reconnu que les enfants sont des acteurs clés et jouent un rôle majeur dans le suivi de la mise en œuvre de la Charte africaine des enfants. À cet égard, Master Etiang, a également remercié le Forum des OSC pour

avoir fourni une plate-forme de dialogue avec les enfants afin qu'ils puissent partager leurs points de vue et leurs contributions. Il a indiqué dans son intervention que le Forum des OSC a soutenu plus de 100 enfants venant des 55 États d'Afrique, qui se sont réunis le 6 octobre 2021 dans le cadre d'un Forum virtuel des enfants, qui a offert aux enfants l'occasion de réfléchir à diverses questions les concernant.

5. S'agissant de la participation des enfants, M. King a salué le fait que la participation des enfants a suscité une attention accrue et que des efforts ont été déployés pour permettre aux enfants de mieux exprimer leurs points de vue sur les questions qui les concernent. Il a toutefois reconnu qu'il existe encore des défis et des lacunes à combler pour assurer une participation effective et inclusive de tous les enfants, y compris, mais sans s'y limiter, les enfants vivant dans des zones éloignées et rurales, des communautés marginalisées et les enfants souffrant de handicaps, entre autres. Pour s'assurer que les voix des enfants soient entendues, il a exhorté les gouvernements à allouer les ressources nécessaires pour multiplier et soutenir les initiatives de participation des enfants ; à encourager la création d'espaces adaptés aux enfants afin qu'ils puissent se rencontrer et les utiliser comme une ressource ; à fournir un soutien pour la traduction des politiques et des informations dans des langues locales adaptées aux enfants et à trouver les meilleures méthodes et structures favorisant une participation continue et significative des enfants.
6. Master King a noté avec satisfaction que les gouvernements ont fait de grands progrès pour améliorer l'accessibilité et la qualité de l'éducation lors de la petite enfance. Toutefois, il a indiqué qu'il y avait encore des progrès à faire. Il a également déclaré que chaque enfant mérite de bénéficier du meilleur départ possible dans la vie, ce qui passe par une naissance dans de bonnes conditions et une éducation de qualité et inclusive lors de la petite enfance.
7. En conclusion, Master King a recommandé aux gouvernements d'améliorer l'accessibilité et la qualité de l'éducation de la petite enfance (ECDE) pour tous les enfants en Afrique ; de garantir la gratuité de l'éducation de la petite enfance ; de veiller à ce que les investissements soient axés sur la fourniture d'une ECDE de haute qualité, ce qui implique la création et l'équipement de centres ECDE ; de veiller à ce que les investissements en matière de prestation de haute qualité accordent la priorité aux besoins des groupes marginalisés, de créer des centres ECDE spéciaux pour les enfants souffrant de handicaps et de satisfaire les besoins nutritionnels, les repas essentiels devant être fournis dans tous les centres ECDE.

ii. **Allocution de la représentante du Forum des OSC - Mme Felistus Motimedi**

8. Mme Felistus Motimedi a représenté le Forum des OSC. Dans son allocution, elle a félicité le CAEDBE pour la tenue de sa 38ème session ordinaire malgré les défis posés par la COVID-19 et a réitéré le soutien apporté par le Forum des OSC au mandat du Comité à travers des actions complémentaires et de plaider pour une Afrique qui respecte, protège et veille à la promotion des droits des enfants. Elle a également indiqué que les OSC œuvrant pour les enfants en Afrique se sont

réunies les 11 et 12 novembre 2021 sous le thème "*Investir dans ce qui compte - les enfants, notre avenir : le rôle des OSC et des enfants*" pour échanger des savoir-faire et des connaissances sur les mesures que peuvent prendre les OSC pour favoriser l'investissement dans nos enfants.

9. Elle a indiqué que le Forum des OSC s'engageait à poursuivre la sensibilisation aux procédures de communication en tant que méthode de suivi et d'engagement avec les États parties à des fins de responsabilisation, en formant les OSC aux procédures de communication et en expliquant aux enfants les engagements du CAEDBE avec les États parties par l'utilisation de plateformes et de méthodes adaptées aux enfants. En outre, elle s'est félicitée de l'examen des rapports complémentaires des OSC de la République du Congo et de l'Ouganda et a déclaré que le Forum des OSC s'engageait à continuer à soutenir davantage d'OSC pour qu'elles puissent élaborer et soumettre des rapports complémentaires au Comité.
10. Mme Motimedi a déclaré que le Forum des OSC était préoccupé par la réduction de l'espace dédié à la société civile sur le continent, notamment la dissolution d'ONG au Rwanda et en Ouganda, les conflits en Éthiopie, dans la région du lac Tchad, au Soudan du Sud, en Eswatini et au Mozambique, ce qui empêche le Forum des OSC de remplir son mandat de protection et de promotion des enfants. À cet égard, Mme Felistus Motimedi a exhorté le Comité à faire une déclaration sur ces situations qui placent les enfants de ces pays dans des situations vulnérables.
11. Elle a salué les efforts continus du Comité visant à générer des preuves sur les questions affectant les enfants en Afrique, et a indiqué que le Forum des OSC attend avec impatience la mise en œuvre des recommandations sur l'impact de la COVID 19 sur les enfants et l'étude continentale sur les enfants sans protection parentale. Elle a indiqué que le Forum des OSC avait entrepris une enquête pour recueillir l'avis des enfants sur l'Agenda 2040.
12. Mme Motimedi s'est félicitée de l'adoption par le Comité, lors de sa 38ème session ordinaire, des lignes directrices sur la participation des enfants, qui serviront de document d'orientation aux États membres et à toutes les parties prenantes du mouvement des droits de l'enfant. Elle a indiqué que les OSC s'étaient engagées à faire de ces lignes directrices un document vivant dans le cadre de leurs efforts visant à faire entendre la voix des enfants africains en créant un Conseil des enfants africains (ACC). Mme Motimedi a félicité le Comité pour avoir rencontré des enfants et des OSC lors de ses missions dans les pays. Elle a conclu en réitérant l'engagement du Forum des OSC à collaborer avec le Comité dans l'exécution de son mandat.

iii. Allocution prononcée par Mme Julie Ojiambo représentante du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH)

13. Madame Julie Ojiambo a prononcé une allocution au nom du directeur exécutif du RINADH et a déclaré que leur invitation constituait une preuve de la confiance que

le Comité accorde au RINADH, ainsi que du partenariat et de la complémentarité nécessaires à l'exécution de leur mandat. Mme Ojiambo a souligné dans son intervention, l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les droits de l'homme à travers le continent, notamment l'augmentation des cas de violence domestique, de violence sexuelle et sexiste à l'encontre des enfants. Elle a également fait remarquer que la hausse du nombre de conflits armés dans diverses parties du continent a également aggravé la situation qui a conduit à des centaines de milliers d'enfants déplacés, de migrants, de réfugiés, entre autres.

14. Mme Ojiambo a souligné que le RINADH collabore avec le CAEDBE à l'élaboration des lignes directrices du CAEDBE sur le retour en toute sécurité dans les écoles en réponse à la pandémie de COVID ainsi qu'à d'autres épidémies associées. Elle a indiqué qu'en plus d'assurer le retour en toute sécurité dans les écoles, il est également urgent de mobiliser et d'exploiter les ressources techniques et financières des acteurs publics et privés pour assurer des réponses durables, réactives et proactives.
15. Par ailleurs, elle a déclaré que les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) jouent un rôle essentiel au niveau national dans la résolution des problèmes liés aux droits de l'homme pendant la pandémie et a indiqué que le RINADH et d'autres organismes régionaux peuvent tirer parti de leurs expériences collectives pour mettre en place de meilleures pratiques.
16. Concernant le statut d'observateur/affilié des INDH auprès du CAEDBE, elle a indiqué que ce statut constitue non seulement un moyen formel pour participer et contribuer directement aux sessions et activités du Comité, mais permet également aux INDH de suivre la mise en œuvre des décisions de l'organe régional.
17. En conclusion, Mme Ojiambo a indiqué que dès lors que la 38^{ème} session ordinaire examine les rapports et émet des communications sur différents pays, l'établissement d'une relation de travail plus étroite entre les INDH et le Comité devient essentiel. Enfin, elle a remercié le Comité de considérer le RINADH comme un acteur important des droits de l'homme et a déclaré que les INDH s'engagent à soutenir le travail du Comité dans l'exécution de son mandat.

iv. Allocution de la Commissaire en charge du Département de la Santé, des Affaires Humanitaires et Sociales S.E. Mme Amira Elfadil Mohammed, représentée par Mme Mariama Cisse Mohamed, directrice du département de la santé, des affaires humanitaires et sociales

18. La Directrice du Département de la Santé, des Affaires Humanitaires et Sociales, Mme Mariama Cissé, a prononcé une allocution au nom de la Commissaire en charge du Département. Dans son intervention, Mariama Cissé a félicité le CAEDBE pour l'élection du nouveau bureau. Mme Cissé a indiqué que la pandémie de la COVID-19 a, et continue de poser des défis sans précédent en matière de réalisation des droits des enfants sur le continent. Les bouleversements survenus dans les familles, les amitiés, l'éducation, les routines quotidiennes et la

communauté au sens large ont eu des conséquences négatives sur le bien-être, l'apprentissage, le développement et la protection des enfants. Dans son allocution, Mme Mariama Cissé a exhorté les États membres à accorder la priorité aux droits de l'enfant dans l'ensemble de leurs réponses à la pandémie de COVID-19 et à veiller à ce que les droits de l'enfant ne soient pas lésés dans ce processus. Elle a également exhorté les États membres à poursuivre la mise en œuvre de la Note d'orientation du CAEDBE sur la COVID-19 et son implication sur les droits et le bien-être des enfants, afin de s'assurer que les enfants continuent de jouir de leurs droits pendant la pandémie.

19. Elle a en outre indiqué que dans le cadre des activités liées au thème de l'année 2021 de l'Union africaine "*Arts, culture et patrimoine*" : *Leviers pour construire l'Afrique que nous voulons*", le département de la santé et des affaires humanitaires et sociales a mis en œuvre de nombreuses activités axées sur la promotion de l'identité africaine, de l'héritage commun et des valeurs partagées centrées sur les enfants. La majeure partie des activités mises en œuvre dans la feuille de route sur le thème de l'année visent à s'assurer que les enfants africains jouissent d'une identité solide fondée sur la richesse des cultures, des traditions, de la civilisation, des valeurs et de la compréhension commune de la protection de l'enfance, a-t-elle déclaré. Ainsi, l'entrée en vigueur de la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine en mai 2021, et l'établissement en cours du Grand Musée de l'Afrique et du Mémorial Permanent de la Traite des Esclaves sont autant d'éléments qui nous permettent de réaliser notre aspiration à permettre aux enfants d'exercer la position unique et le privilège dont ils jouissent au sein de la société africaine, et ce pour le développement total et harmonieux de leur personnalité.
20. Soulignant les défis, elle a déclaré que le continent continue de faire face à des défis qui entravent la réalisation des droits de l'enfant. Parmi ces défis, on peut citer l'augmentation exponentielle des problèmes de protection auxquels sont confrontés les enfants en situation de déplacement ; les cas perpétuels d'enfants associés à des groupes armés et à des actes de terrorisme ; le nombre de jeunes consommateurs de drogues et leurs liens croissants avec le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée ; les défis particuliers du monde numérique qui ont un impact négatif sur le développement des enfants ; les défis auxquels sont confrontés les enfants en situation de vulnérabilité particulière, notamment les enfants souffrant de handicaps, les enfants des rues et les petites filles ; l'exploitation des enfants dans le monde des affaires et l'impact particulier du changement climatique sur les droits et le bien-être des enfants.
21. En conclusion, elle a exhorté les États membres à adopter une approche globale et transformatrice afin de prendre des mesures décisives pour renforcer leurs efforts en vue de répondre aux défis existants et émergents des droits de l'enfant, individuellement sur leurs territoires respectifs et collectivement de manière intégrée.

v. **Allocution du représentant de l'Architecture africaine de gouvernance
- Ambassadeur Salah Hammad,**

22. Dans ses remarques, le Chef du Secrétariat de l'AGA, l'Ambassadeur Salah Hammad, a remercié le Comité d'avoir invité le Secrétariat de l'AGA et a félicité le Bureau nouvellement élu du CAEDBE. Il a indiqué que les délibérations et les résultats de la session renforceront l'efficacité du système africain des droits de l'homme, en particulier les droits de l'enfant africain. Il a spécifiquement mentionné les défis continus auxquels les enfants en Afrique sont confrontés pendant la pandémie de COVID-19. La promotion des droits de l'enfant nécessite de s'attaquer aux problèmes liés à la pauvreté, à l'inégalité, à la marginalisation et à l'exclusion, a-t-il ajouté.
23. L'ambassadeur Salah Hammad a indiqué que les États membres de l'UA et les autres parties prenantes concernées doivent veiller à ce que les peuples africains jouissent de leurs droits à l'alimentation, à l'eau potable et à l'assainissement, du droit à la santé, au logement, à l'éducation, à des vêtements décents et à un environnement sûr, entre autres. Il a également souligné que le continent africain a été confronté à de nombreux défis en matière de droits de l'homme, résultant de facteurs de diverse nature qui incluent, entre autres, la guerre, la pauvreté, la corruption ainsi que l'exclusion et les groupes marginalisés. Il a également fait référence à la décision des chefs d'État et de gouvernement proclamant la décennie des droits de l'homme et des peuples, qui se veut être un plan d'action décennal qui débutera en 2021 afin d'aider les États membres à satisfaire à leurs obligations en matière de droits de l'homme par la promotion et la sauvegarde de la liberté, de la justice, de l'égalité et de la dignité pour tous les citoyens africains.
24. Il a souligné la nécessité de se concentrer sur la protection des droits de l'enfant en Afrique. À cet égard, l'Ambassadeur Salah Hammad a exhorté tous les États membres à coopérer avec l'ensemble des organes de l'UA chargés des droits de l'homme, ainsi qu'avec le Comité, afin de garantir que les droits de l'homme et des peuples, en particulier les droits de l'enfant, soient pleinement renforcés dans toutes les régions du continent. Par ailleurs, l'Ambassadeur Salah Hammad a instamment prié tous les États membres de soumettre leurs rapports au Comité en sa qualité d'organe de l'UA mandaté pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant sur le continent. Il a conclu en indiquant que la 38^{ème} session ordinaire du Comité est une occasion de consolider la promotion et la protection des droits de l'enfant en Afrique en dépit de tous les défis liés à la pandémie et des autres défis existant dans de nombreuses régions de notre continent.

vi. **Allocution du Président du Sous-Comité du COREP sur les Droits de l'Homme, la démocratie et la gouvernance- Ambassadeur Taonga Mushayavanhu**

25. L'Ambassadeur Taonga Mushayavanhu a félicité le CAEDBE pour l'élection du nouveau bureau et a remercié le Comité de l'avoir invité à prendre la parole lors de la cérémonie d'ouverture de sa 38^{ème} session ordinaire. Dans son allocution, l'Ambassadeur Taonga Mushayavanhu a également félicité la République fédérale démocratique d'Éthiopie, la République des Seychelles, la République d'Ouganda et la République du Congo pour avoir soumis leurs rapports en tant qu'États parties sur la mise en œuvre de la Charte africaine de l'enfant. Il a exprimé sa préoccupation sur le fait que seuls 40 États membres sur les 50 ayant ratifié la

Charte ont soumis au moins un rapport sur la mise en œuvre de la Charte et a encouragé les États membres à s'engager pleinement à respecter leurs obligations en matière de rapports.

26. L'Ambassadeur Taonga Mushayavanhu a souligné l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les droits spéciaux et distincts des enfants ainsi que sur leur bien-être et la nécessité de faire respecter et de protéger les droits des enfants, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations défavorisées, de privation, de vulnérabilité, de discrimination et de marginalisation. Il a rappelé que le droit des enfants de survivre, d'apprendre, de rester en sécurité et d'être entendus a été perturbé par la pandémie, car le droit des enfants à l'éducation et à une alimentation adéquate est menacé. Malgré leur caractère temporaire, les mesures prises ont entraîné des abandons définitifs, notamment chez les filles, les enfants souffrant de handicaps et les enfants issus de familles économiquement défavorisées, a-t-il déclaré. Il a ensuite demandé au CAEDBE de formuler des recommandations susceptibles d'apporter des solutions globales et durables à ces problèmes.
27. L'ambassadeur Mushayavanhu a souligné la décision du Conseil exécutif de l'UA qui donne mandat au CAEDBE d'intensifier son travail de sauvegarde et de promotion des droits et du bien-être des enfants dans le cyberspace, à savoir la protection des informations sur les enfants, les droits à la sécurité, aux choix éclairés et à l'alphabétisation numérique, et a suggéré que le Comité fournisse des conseils aux États membres pour faire face aux violations auxquelles les enfants sont confrontés dans le monde numérique. Les mesures de protection, a-t-il ajouté, peuvent consister à élaborer ou à renforcer les lois sur la confidentialité des données qui protègent les enfants et les communautés au sens large, conformément à l'article 27 de la Charte africaine des enfants.
28. L'Ambassadeur a également mis l'accent sur certaines pratiques culturelles néfastes qui continuent d'empêcher les enfants de jouir pleinement de leurs droits, comme les mariages d'enfants, le travail des enfants, l'utilisation d'enfants comme soldats et les mutilations génitales féminines.
29. Il a recommandé de tirer parti des synergies existant entre la Charte africaine et la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, et du travail du Comité des droits de l'enfant, car les deux textes législatifs sont complémentaires et fournissent tous deux le cadre dans lequel les enfants et leur bien-être doivent être abordés. L'Ambassadeur Mushayavanhu a en outre appelé le CAEDBE et les États parties à redoubler d'efforts pour créer un avenir juste, inclusif et durable pour l'enfant africain, comme le prévoit l'Agenda 2040 de l'Afrique pour les enfants - Promouvoir une Afrique digne des enfants.
30. Dans sa conclusion, l'Ambassadeur Taonga Mushayavanhu a réitéré que le sous-comité sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance réitère son engagement à soutenir le CAEDBE dans ses efforts de protection et de promotion des droits et du bien-être des enfants.

vii. **Allocution d'ouverture du Président du CAEDBE- Honorable Joseph Ndayisenga**

31. Le Président du Comité, Hon. Joseph Ndayisenga, a souhaité la bienvenue à tous les présents et les a félicités pour leur participation à la 38^{ème} session ordinaire et à la 21^{ème} pré-session du CAEDBE. Le Président a mentionné dans ses commentaires les principales activités entreprises ces derniers temps, y compris l'accueil des membres nouvellement élus du Comité et l'opérationnalisation des groupes de travail. Le Président a fait savoir que dans le cadre de la mise en œuvre de ses mécanismes spéciaux et du renforcement de la protection des droits de l'enfant en Afrique, le Comité a créé des groupes de travail sur les droits des enfants et les entreprises ; les droits des enfants et le changement climatique ; les droits des enfants souffrant de handicaps ; et la mise en œuvre des décisions et recommandations du Comité. Le Président a indiqué que les trois premiers groupes de travail mentionnés comprennent des experts indépendants et le lancement officiel de ces groupes de travail a été fait lors d'une réunion d'imprégnation des nouveaux membres du Comité tenue à Bujumbura (Burundi), du 08 au 10 novembre 2021.
32. Il a rappelé qu'il y a quelques années, le Comité a adopté des lignes directrices pour l'octroi du statut d'affilié/associé aux INDH auprès du CAEDBE afin d'institutionnaliser la relation du Comité avec les INDH et de faciliter la mise en œuvre de la Charte et a mentionné qu'à ce jour, une INDH seulement a demandé un statut d'affilié. Estimant que ces lignes directrices ne sont pas utilisées par les INDH, le Comité, en collaboration avec le RINADH, a organisé le 26 octobre 2021, un atelier pour les INDH sur le renforcement de l'engagement des INDH avec le Comité.
33. Le Président a également souligné que dans le cadre des activités de l'intersession, le Comité a organisé un atelier de partage d'expérience sur la ratification et les rapports sur la mise en œuvre de la Charte durant lequel les pays ont pu exprimer les défis auxquels ils sont confrontés dans la préparation et la soumission des rapports et le processus de ratification, ainsi que dans le retrait des réserves existantes. La République Arabe Sahraouie Démocratique a informé les participants qu'elle a récemment ratifié la Charte, et qu'elle était sur le point de déposer les instruments de ratification auprès du Bureau du Conseiller juridique de l'UA, a indiqué son représentant. Le Président a félicité, au nom du Comité, le gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique pour cette ratification et l'a encouragé à finaliser le processus de dépôt des instruments de ratification.
34. Le Président a exhorté les pays qui n'ont pas encore ratifié la Charte à le faire ; ceux qui ont émis des réserves à les retirer et a appelé tous les États parties à se conformer à leurs obligations de soumettre des rapports au Comité. Le Président a appelé les OSC à continuer à soutenir le mandat du Comité et à s'assurer que les rapports complémentaires/alternatifs sont soumis à temps ; à soutenir les États

dans la préparation et la soumission de leurs rapports au Comité et à mettre en œuvre les observations finales et les recommandations du Comité.

35. Le Président a également indiqué que le Comité se félicite de pouvoir examiner, au cours de la 38^{ème} session, les rapports des Etats parties, notamment celui de la République fédérale démocratique d'Ethiopie. En outre, il a souligné les principales activités à réaliser au cours de la session, notamment : l'examen des rapports complémentaires de la République du Congo et de la République d'Ouganda sur la mise en œuvre de la Charte ; la présentation et la discussion du rapport de diverses études, notamment l'étude continentale sur l'impact de la COVID-19 sur les droits et le bien-être des enfants, l'étude continentale sur les enfants privés de soins parentaux et l'étude continentale sur la situation des grossesses précoces en Afrique. En outre, il a souligné que le Comité se réjouit de la perspective d'examiner la présentation et de discuter du rapport d'évaluation de la commémoration de la Journée de l'enfant africain (JEA) 2021, d'adopter la note conceptuelle pour la JEA 2022 et de faire une proposition du thème de la JEA, Edition 2023.
36. Le Président a informé les participants que la Session du Comité a commencé par l'élection de son nouveau bureau et a félicité les membres nouvellement élus du bureau tout en exprimant sa reconnaissance aux membres du bureau sortant pour le bon travail qu'ils ont accompli.
37. Le Président a également mentionné que la note d'orientation sur la mise en œuvre de la Charte et la protection des enfants pendant la COVID-19 et au-delà a été bien mise en œuvre par les États membres de l'UA au regard des présentations faites par les représentants des États lors de la session précédente. Le Comité espère par conséquent recevoir davantage d'informations sur les mesures concrètes prises et leur impact sur la situation des enfants.
38. Il a également évoqué les différentes missions menées notamment en République du Soudan, au Botswana et au Royaume du Lesotho. Le Président a par ailleurs indiqué que ces activités se poursuivront après la session, conformément au plan de travail 2021 du Comité.
39. Dans sa conclusion, le Président a remercié toutes les parties prenantes qui ont fait preuve de leur soutien en répondant favorablement à l'invitation du Comité à assister à la 38ème session ordinaire. C'est sur cette note de remerciements et de meilleurs vœux que le président a déclaré ouverts les travaux de la 38ème session ordinaire du CAEDBE.

POINT 3 : BRIEFING PAR LES PARTENAIRES

40. Les partenaires suivants ont fait de brèves interventions au cours de la session, informant le Comité des diverses initiatives qu'ils entreprennent, des questions relatives aux droits de l'enfant sur le continent et des domaines possibles de collaboration avec le Comité :
- Plan International
 - Fonds Graça Machel

- Save the Children International
- ACPF
- Centre pour les Droits reproductifs
- Institut Dullah Omar
- Défense des enfants - International
- Initiative pour les droits sociaux et économiques
- Centre pour les droits de l'homme
- Institut pour les Droits Humains et le Développement en Afrique (IDHDA)

41. Les représentants des organisations susmentionnées ont pris la parole pour féliciter le Bureau nouvellement élu du CAEDBE et pour faire part des initiatives qu'ils mènent pour faire avancer les droits de l'enfant sur le continent. Ils ont également réitéré leur engagement à continuer à travailler avec le Comité dans l'exécution de son mandat. Au cours de leurs interventions, les organisations ont recommandé au Comité :

- D'élaborer une observation générale pour orienter les États sur la participation du secteur privé dans la prestation de services de manière à promouvoir les droits des enfants ;
- D'encourager les États à utiliser les principes d'Abidjan sur la fourniture d'une éducation publique et la réglementation de la participation privée dans le secteur de l'éducation ;
- D'exhorter constamment les États à revoir leur législation pénale afin de décriminaliser les comportements consensuels mutuels, non coercitifs et non exploitants parmi les adolescents et les mineurs ;
- De promouvoir l'OG du Comité sur l'article 22 auprès des États parties afin qu'ils remplissent leurs obligations telles que stipulées dans l'OG et de demander au Comité de prier les États concernés de rendre compte de la mise en œuvre de ces obligations telles qu'elles sont énumérées dans ladite OG ;
- D'attirer l'attention des États parties sur l'importance de l'accès à une nutrition adéquate pour promouvoir le bien-être des enfants ;
- De rappeler à toutes les parties aux conflits sur le continent de mettre fin et de prévenir les violations à l'encontre des enfants ;
- D'inviter au moins un enfant africain militant pour la justice en matière de changement climatique à rejoindre le groupe de travail en tant que membre honoraire ;
- De s'assurer que le gouvernement et les partenaires organisent des programmes de transfert d'argent pour les familles pauvres sur le continent
- D'exhorter les États parties à soumettre leur rapport de toute urgence, et à prendre des mesures rapides concernant le renforcement du cadre de protection sociale pour répondre aux violations des droits des enfants à la lumière de la pandémie de COVID 19 ;
- De consacrer du temps, de l'espace et des fonds à des programmes de leadership pour renforcer les capacités des enfants et des jeunes en tant qu'agents du changement, en particulier les filles et les jeunes femmes;

- D'identifier ou de créer des plateformes de prise de décision pour consulter les enfants aux niveaux régional et national sur les politiques et la législation ;
- D'exhorter les États membres à réduire de manière drastique le nombre d'enfants détenus dans les lieux d'incarcération et autres lieux de privation de liberté, et à privilégier les solutions non privatives de liberté et à tout mettre en œuvre pour les réintégrer dans la société ; et
- D'encourager les États membres à désigner un point focal au sein des structures gouvernementales chargées des questions liées à la privation de liberté des enfants afin de coordonner les mesures et les réponses appropriées pour protéger les enfants qui risquent d'être ou sont victimes de privation de liberté.

POINT 4 : EXAMEN DU RAPPORT PERIODIQUE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DEMOCRATIQUE D'ETHIOPIE

42. La délégation de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, conduite par S.E. Dr Ergogie Tesfaye, Ministre des Femmes et des Affaires Sociales, a présenté un bref aperçu de la situation des droits de l'enfant en Éthiopie ainsi que du processus d'élaboration du rapport. Dans ses observations initiales, S.E. la Ministre a indiqué que l'Éthiopie a traversé des événements sociopolitiques transformateurs et a été témoin de nouveaux défis tels que la violence récurrente et le déplacement des enfants. La ministre a informé le Comité qu'en octobre 2019, il y avait 1.089.856 personnes déplacées à cause du conflit, 424.845 personnes déplacées en raison de la sécheresse et 35.995 personnes déplacées du fait des inondations. En outre, la ministre a indiqué que le pays a connu une guerre dévastatrice suite au conflit entre le gouvernement et les forces du Front populaire de libération du Tigré (TPLF) depuis octobre 2020, où de nombreuses personnes, y compris des enfants, ont été tuées et ont commis des crimes de guerre. La présentation a permis d'indiquer qu'en raison du conflit, les écoles et les cliniques ont été démolies par le TPLF, ce qui a obligé un certain nombre d'enfants à ne pas aller à l'école et à vivre dans de mauvaises conditions sanitaires. Par ailleurs, le ministre a souligné que le TPLF a utilisé des enfants sur le front et que cela a été confirmé par le récent rapport conjoint du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de la Commission éthiopienne des droits de l'homme. L'Honorable Ministre a souligné que le Ministère des Femmes et des Affaires Sociales coordonne la mise en œuvre des droits de l'enfant et soumet également des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Charte. A cet égard, la Ministre a fait savoir qu'un groupe de travail composé d'experts de différents ministères a été mis en place pour la préparation du rapport et que plusieurs consultations avec différents ministères, bureaux régionaux et sectoriels, ONG et le parlement des enfants ont eu lieu.

43. Suite à la présentation, les membres du Comité ont félicité l'Etat partie pour ses efforts dans la protection des droits de l'enfant et pour le processus consultatif qui a été mis en œuvre dans la préparation du rapport de l'Etat partie. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur les questions suivantes : absence de législation consolidée sur les enfants dans l'État partie ; existence d'une stratégie nationale pour les enfants visant à mettre en œuvre la politique

nationale ; collecte de données sur les questions relatives aux droits de l'enfant ; allocation budgétaire pour les enfants ; protection des droits des enfants déplacés à l'intérieur du pays ; participation des enfants et allocation budgétaire pour les parlements d'enfants ; accès à l'enregistrement des naissances ; indépendance et mandat de la Commission des droits de l'homme et adhésion aux Principes de Paris ; éducation pendant la pandémie de COVID-19 ; mesures prises pour lutter contre le mariage des enfants, les châtiments corporels et le travail des enfants ; et mesures prises pour relever l'âge de la responsabilité pénale. Le Comité a également demandé un complément d'information sur les mesures prises pour assurer l'inclusion des enfants souffrant de handicaps, en particulier dans le système éducatif ; l'harmonisation de la définition de l'enfant et de l'émancipation prévue par le code de la famille ; le maintien des services de santé de base pendant la pandémie de Covid-19, la collaboration avec les OSC suite à la révision de la loi sur les OSC, le soutien apporté aux familles économiquement défavorisées et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de placement en famille d'accueil. En ce qui concerne le système judiciaire, les membres du Comité se sont enquis des mesures prises pour séparer les enfants des adultes dans les prisons de toutes les régions, pour veiller à ce que les enfants ne soient pas incarcérés avec les personnes qui s'occupent d'eux, pour offrir un environnement propice au jeu et au développement ainsi qu'une alimentation appropriée aux enfants emprisonnés. En ce qui concerne l'éducation, le Comité, tout en félicitant l'État partie d'avoir alloué 20 % de son budget à l'éducation, a demandé des éclaircissements supplémentaires sur la disparité des crédits budgétaires alloués aux régions dans le secteur de l'éducation, la différence entre les régions en ce qui concerne le taux de scolarisation, la divergence entre les zones urbaines et rurales en ce qui concerne les installations de loisirs et les mesures prises pour améliorer l'accès à l'éducation des enfants les plus vulnérables, y compris des mises à jour sur le programme d'alimentation scolaire. Enfin, le Comité, rappelant sa requête urgente et sa demande pour une mission d'enquête sur la situation des enfants affectés par le conflit en cours, a demandé à la délégation de réfléchir à cette question.

44. En réponse aux questions soulevées par le Comité, la délégation a indiqué que le gouvernement fédéral s'efforce d'élaborer des lois exhaustives sur l'enfance et entreprend des consultations avec les régions. Elle a ajouté qu'il existe une base juridique solide pour les droits de l'enfant dans les cadres législatifs actuels, notamment la Constitution, le Code fédéral de la famille, le Code pénal, le Code de procédure pénale, ainsi que les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le gouvernement éthiopien, pour ne citer que quelques exemples. La délégation a en outre expliqué qu'une stratégie de mise en œuvre de la politique nationale des droits de l'enfant et du cadre de gestion de la protection de l'enfance a été élaborée. Concernant la question de la coordination, la délégation a souligné qu'elle disposait d'un plan de coordination quinquennal réunissant divers secteurs et parties prenantes et qu'elle s'efforçait d'augmenter le nombre de parties prenantes faisant partie du groupe de travail de coordination. La délégation a précisé au Comité que la disposition sur l'émancipation n'a jamais été invoquée.

45. En ce qui concerne les enfants et la justice, la délégation a souligné qu'en raison de la pandémie de Covid-19, tous les enfants emprisonnés avec leur mère ont été libérés en vertu d'une directive et que le gouvernement s'efforce de placer les enfants dans des structures alternatives telles que des familles d'accueil et des institutions d'accueil, avec la possibilité de rendre visite à leur mère en prison. Dans les cas où des enfants sont emprisonnés avec leur mère, la délégation a déclaré que des efforts sont actuellement déployés pour mettre en place un centre d'accueil distinct pour ces enfants, qui soit adapté à leurs besoins. En outre, la délégation a indiqué que le gouvernement s'efforce de séparer les enfants des adultes dans les prisons de toutes les régions et qu'il est en train de mettre en place des alternatives telles que des services correctionnels communautaires et d'utiliser la détention en dernier recours. La délégation a également indiqué qu'une consultation était en cours sur la question de l'âge de la responsabilité pénale.
46. La délégation a également présenté une brève analyse du conflit au Tigré et a déclaré que le gouvernement éthiopien a déclaré un cessez-le-feu unilatéral rejeté par le TPLF qui a manipulé le cessez-le-feu pour se réorganiser et intensifier le conflit. Elle a par ailleurs souligné que le TPLF utilisait des enfants comme boucliers et les recrutait comme enfants soldats pendant le conflit, et que ce dernier s'était étendu aux régions d'Amhara et d'Afar, affectant les services dans ces deux régions. La délégation a indiqué qu'un groupe de travail conjoint avait été créé dans le cadre de l'état d'urgence pour faire face au conflit et qu'un plan de relance post-conflit était en cours de préparation par le ministère de la Femme et des Affaires sociales. Elle a déclaré que le gouvernement est confronté à un défi dans la fourniture de l'aide humanitaire car le TPLF détourne l'aide, comme les camions de marchandises, pour son propre usage militaire. La délégation a souligné que, bien qu'elle ne dispose pas de données détaillées, l'utilisation d'enfants et le détournement de l'aide humanitaire à des fins militaires par le TPLF ont été confirmés par des rapports internationaux et indépendants.
47. En ce qui concerne les questions de santé, la délégation a précisé que le ministère de la Santé a élaboré une stratégie pour maintenir les services essentiels pendant la pandémie de COVID-19 en mettant à disposition des agents de vulgarisation sanitaire qui travaillent sur les questions de COVID-19 et les services essentiels au niveau des woredas (districts), et qu'il assure le suivi des maladies pouvant être prévenues par la vaccination, les campagnes et la mobilisation des ressources. La délégation a fait part d'une expérience intéressante de l'État partie, qui a vacciné 15 millions d'enfants contre la rougeole pendant la pandémie. La délégation a en outre indiqué que le secteur de la santé était touché par le conflit dans le nord du pays et que, pour faire face à l'impact du conflit sur la santé, le gouvernement avait recours à un système d'urgence de santé publique, à des cliniques mobiles et à des groupes de santé et de nutrition. Par ailleurs, la délégation a fait savoir que le ministère de la Santé travaille en étroite collaboration avec la Commission nationale de gestion des catastrophes et des acteurs non gouvernementaux et privés pour la mobilisation des ressources. La délégation a indiqué qu'elle avait déjà commencé à mobiliser des ressources pour la reconstruction à long terme des installations de santé.

48. S'agissant de la protection des droits des enfants déplacés à l'intérieur du pays, la délégation a déclaré que le gouvernement a mis en place un Conseil national d'intervention d'urgence présidé par le Premier ministre et qu'il existe un système global de gestion des camps. Comme cela a été souligné par la délégation, l'État partie assure l'enregistrement, les bilans de santé, les produits alimentaires et non alimentaires, la sûreté et la sécurité, la protection des droits des enfants dans les camps en collaboration avec des acteurs internationaux et locaux, y compris le secteur privé.
49. Concernant le secteur de l'éducation, la délégation a indiqué que l'État partie avait élaboré un système d'information sur la gestion de l'éducation afin de collecter des données et des informations au niveau des communautés locales. Le Comité a été informé qu'une étude à grande échelle entreprise par le ministère de l'éducation a révélé que 50% des enfants ne bénéficient pas du système éducatif et que l'éducation est de mauvaise qualité. La délégation a déclaré qu'en conséquence, la politique en matière d'éducation est révisée pour rendre l'enseignement pré-primaire de 2 ans et l'enseignement primaire de 8 ans gratuits et obligatoires et que la stratégie en matière d'éducation vise à assurer l'égalité des chances en matière d'éducation. En outre, la délégation a rappelé qu'au cours de la pandémie de COVID-19, une stratégie a été élaborée pour assurer l'apprentissage à distance en utilisant la technologie, la télévision et la radio, ainsi que la distribution de documents imprimés. Suite à la réouverture des écoles, la délégation a informé le Comité que le programme d'alimentation scolaire a été renforcé et que 1,6 million d'enfants en ont bénéficié au cours de la dernière année scolaire. Le gouvernement a alloué 2,6 milliards de Birrs éthiopiens pour l'alimentation scolaire afin de porter le nombre de bénéficiaires à 2,5 millions. Il a également été indiqué qu'un programme d'expansion des écoles est en cours afin d'inclure des terrains de jeux et d'avoir des écoles plus conformes aux normes. Par ailleurs, la délégation a souligné que pour améliorer la qualité de l'éducation, l'État partie a alloué un budget plus important à l'éducation, a révisé ses programmes scolaires, a assuré le développement professionnel continu des enseignants et a pris des mesures pour adapter les écoles aux besoins des enfants. La délégation a déclaré que 1000 centres de ressources pédagogiques inclusifs ont été créés, que plus de 1000 écoles secondaires et des milliers d'écoles préscolaires ont été construites, qu'un programme d'apprentissage accéléré a été lancé pour les enfants non scolarisés, que la stratégie d'éducation pastorale a été mise à jour et qu'un programme d'éducation mobile a été mis au point. En ce qui concerne la préoccupation soulevée au sujet de la disparité entre les zones urbaines et rurales, la délégation a indiqué qu'il y a plus d'écoles dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Malgré ces efforts, la délégation a souligné que le taux élevé d'abandon scolaire reste un défi.
50. La délégation a précisé que la Commission éthiopienne des droits de l'homme a récemment été réorganisée de manière indépendante conformément aux Principes de Paris et qu'elle a pour mandat de formuler ses propres conclusions et recommandations. En réponse aux questions soulevées concernant les parlements des enfants, la délégation a expliqué que ces derniers sont établis à la fois dans et en dehors des écoles et que leur budget provient par conséquent du budget alloué aux écoles et aux États régionaux. En outre, la délégation a indiqué

que les parlements des enfants sont des plateformes permettant aux enfants de s'exprimer et qu'ils sont récemment devenus une plateforme pour les réseaux de sensibilisation aux questions de fréquentation scolaire et de maltraitance des enfants, notamment le mariage des enfants, ce qui a été couronné de succès.

51. Par ailleurs, la délégation a souligné que la sensibilisation à la Charte est menée du niveau du district au niveau fédéral, que des unités d'intégration de l'enfant ont été créées dans tous les bureaux fédéraux et régionaux et qu'un système d'information sur le bien-être de l'enfant a été mis en place pour recueillir des données sur le bien-être de l'enfant dans divers secteurs et dans les États régionaux. Pour lutter contre le fléau du mariage des enfants et des mutilations génitales féminines (MGF), la délégation a souligné que le gouvernement s'était engagé à mettre fin à ces pratiques d'ici 2025 et qu'il avait élaboré une feuille de route pour la période 2020-2024, ce qui lui a permis de faire baisser le taux de mariage des enfants et de MGF. Toutefois, cette pratique reste un véritable défi dans les régions où elle est liée à des pratiques religieuses.
52. La délégation a souligné que l'âge minimum d'admission à l'emploi a récemment été porté de 14 à 16 ans, qu'un groupe de travail composé de toutes les parties prenantes, y compris des acteurs non étatiques, a été créé et qu'un programme triennal a été élaboré pour lutter contre le travail et l'exploitation des enfants. Tout en faisant allusion au fait que la question du travail des enfants a été négligée ces dernières années, la délégation a souligné que le gouvernement met actuellement en œuvre le programme triennal, en formant les inspecteurs et la police du travail afin de renforcer l'inspection du travail, qui compte actuellement un inspecteur du travail pour 40.000 personnes.
53. En réponse à la question concernant les châtiments corporels, la délégation a expliqué que la Constitution et le code pénal les interdisent, même si les châtiments disciplinaires par les familles sont permis. La délégation a également souligné que les châtiments corporels sont interdits dans les écoles et que le ministère de l'éducation et le ministère des femmes et des affaires sociales élaborent actuellement un manuel visant à prévenir les châtiments corporels et à proposer des conseils sur la discipline positive dans les écoles, les établissements de soins et les familles.
54. En outre, la délégation a souligné que depuis la révision de la loi sur les OSC, celles-ci ont davantage de possibilités de s'engager sur les questions relatives aux droits de l'enfant et que le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les OSC, y compris dans le contexte du conflit actuel.
55. S'agissant de l'environnement familial et de la protection de remplacement, la délégation a indiqué que le gouvernement mettait en œuvre un programme de rationalisation de la famille, menait des actions de sensibilisation à la cohésion familiale, apportait un soutien aux enfants et aux familles vulnérables par le biais de transferts en espèces et de liens avec les services sociaux de base, fournissait un soutien psychosocial, procédait au regroupement familial et avait créé une unité chargée de la famille au sein du ministère de tutelle. Pour ce qui est de la protection de remplacement, la délégation a déclaré qu'elle encourageait la prise en charge

par la famille et qu'elle favorisait et augmentait les adoptions au niveau national et le placement en famille d'accueil grâce à des actions de sensibilisation, l'adoption internationale étant interdite.

56. Le Président du Comité a clôturé la séance en remerciant la délégation et en indiquant que le Comité communiquera ses observations finales et ses recommandations et qu'il effectuera une visite sur le terrain dans deux ans pour évaluer la mise en œuvre des recommandations.

POINT 5 : DELIBERATIONS SUR LES COMMUNICATIONS EN SUSPENS

57. Le Comité a délibéré sur trois communications en suspens et il a été décidé ce qui suit :

- i. Communication No:0013/Com/001/2020- APDF et IHRDA au nom de AS un mineur contre la République du Mali- Le CAEDBE a décidé de poursuivre et de tenir une audience sur le fond de la communication avec les requérants au cours de la 39^{ème} session ordinaire puisque le gouvernement du Mali n'a pas soumis ses arguments sur le fond.
- ii. Communication No : Communication n° : 0015/Com/003/2020- Abbas Mohamed AL-Nour Musa Al-Emam, Modathir Alrayah Mohamed Badawi, et Fadul Almoula Aljaili Nourallah, par les représentants légaux (un groupe d'avocats) : Taha Fadul, Nisreen Mustafa, Somia Shampaty et Nawras Elfatih contre le Soudan - La communication est déclarée recevable.
- iii. Communication No : 0016/Com/004/2020- African Centre for Justice and Peace Studies (ACJPS) au nom de Mme Umjumah Osman Mohamed contre la République du Soudan- Le gouvernement du Soudan dispose de 60 jours supplémentaires pour soumettre ses arguments sur le fond, faute de quoi le CAEDBE décidera du fond sans réponse lors de la 39^{ème} session ordinaire.

POINT 6 : RAPPORT SUR L'ETUDE CONTINENTALE SUR L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS EN AFRIQUE

58. Le Secrétariat a rappelé que lors de sa 35^{ème} session ordinaire, le CAEDBE a décidé de demander une évaluation continentale de l'impact de la COVID-19 sur les droits et le bien-être des enfants. Le Secrétariat a également souligné le processus de préparation de l'étude, depuis le rapport initial, la collecte de données jusqu'à l'atelier de validation.

59. Après la présentation du contexte général, M. Johan Verheyden, Chef de l'équipe des consultants, a fait une présentation. Dans sa présentation, il a abordé le contenu et la structure du rapport, notamment les éléments clés, la justification, les documents et principes directeurs, l'impact sur des droits spécifiques, les mesures de protection particulières, les conclusions, les recommandations et les réflexions sur la voie à suivre. Il a également souligné les limites de l'étude, notamment le faible taux de réponse à l'outil de collecte de données en ligne et aux demandes d'entretiens (téléphoniques), bien que ce problème ait été résolu grâce à

l'utilisation d'un grand nombre de données secondaires. Il a également noté la deuxième limite majeure due aux changements intervenus suite à la pandémie de COVID-19 entre la rédaction des termes de références et la conduite de la recherche. Néanmoins, il a indiqué que ces limites ne discréditent pas la pertinence de l'étude continentale, qui présente des données solides et des recommandations fortes pour les États membres et les autres parties prenantes qui travaillent sur la riposte à l'impact de la pandémie sur les droits des enfants en Afrique. Le consultant a souligné que la structure du rapport repose sur les quatre "principes cardinaux" de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, à savoir "l'intérêt supérieur de l'enfant", "les droits à la protection", "les droits à la sécurité" et "les droits à la participation des enfants", conformément aux orientations fournies lors de la présentation du rapport initial à la 37ème session du CAEBDE.

60. Le consultant a mis l'accent sur les principaux résultats et conclusions et recommandations de l'étude continentale. Il a souligné l'impact de la COVID-19 sur les droits spécifiques des enfants : L'éducation, la santé et le bien-être, y compris la santé mentale, le droit de jouer, la nutrition et l'accès à la nourriture, l'environnement familial et les soins alternatifs, le droit à la participation. La présentation a également abordé l'impact de la pandémie sur les mesures de protection spéciales - violence sexuelle et sexiste, mariage des enfants et autres pratiques néfastes, enfants souffrant de handicaps, enfants vivant dans la rue, enfants dans les situations de conflit et de crise et enfants en déplacement. De manière générale, l'étude a démontré que la pandémie n'a pas toujours créé des disparités, mais qu'elle a mis à nu les inégalités existantes, révélé les failles dans la protection des droits de l'enfant et élargi le fossé entre les riches et les pauvres.
61. En outre, il a indiqué que les principales conclusions et recommandations se concentrent sur les domaines du droit à l'éducation, aux soins de santé, à la participation et à la sécurité alimentaire, les enfants vulnérables, les enfants souffrant de handicaps, les enfants en mouvement et les impacts de la pandémie basés sur le genre :
62. Les échanges qui ont suivi la présentation ont permis au Comité et aux participants de saluer l'exhaustivité du rapport qui peut servir à formuler des recommandations à l'intention des gouvernements africains pour qu'ils rendent compte des impacts de la pandémie et des mesures d'atténuation au cours de la période couverte par les rapports des États parties. Par ailleurs, des questions ont été soulevées principalement autour de la nécessité pour l'Afrique d'être connectée numériquement lors de situations d'urgence telles que la pandémie de COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur l'éducation ; l'implication des enfants dans les conflits armés ; les effets de la pandémie sur l'accès des enfants à la justice - en tant que victimes et en tant que personnes en situation de conflit avec la loi ; l'effet de la pandémie sur la santé mentale et le taux de suicide ; l'apprentissage en mode virtuel - en tant que futur de l'apprentissage - recommandé aux États membres mais qui ne doit pas se faire au détriment de l'apprentissage en présentiel.

63. Le Secrétariat a ensuite détaillé les prochaines actions à entreprendre en ce qui concerne le rapport continental.
- i. Adoption du rapport par le CAEDBE à la fin de la session en cours.
 - ii. Diffusion du rapport et des conclusions de l'évaluation continentale.
 - iii. Élaboration d'un modèle pour servir de guide aux États membres dans l'élaboration de plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation continentale.
 - iv. Mise au point d'un outil de suivi et d'évaluation pour permettre aux États membres d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation continentale.

POINT 7 : COMMEMORATION DE LA JEA 2021- RAPPORTS DES ETATS MEMBRES

64. Le Secrétariat du CAEBDE a présenté les rapports des Etats membres sur les activités entreprises pour commémorer la JEA 2021, célébrée sous le thème **"30 ans après l'adoption de la Charte" : Accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2040 pour une Afrique digne des enfants"**. La présentation était principalement axée sur les pays ayant soumis leur rapport au Comité, à savoir : Le Burkina Faso, le Kenya, la Gambie, le Sénégal et le Zimbabwe.
65. Les pays susmentionnés ont organisé plusieurs activités pour commémorer la JEA 2021. Certaines des activités réalisées sont les suivantes :
- Atelier de réflexion sur les mécanismes de participation des enfants à la mise en œuvre de leurs droits ;
 - Groupe de discussion sur les 30 ans de mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant : Défis et perspectives ;
 - Webinaires avec des enfants sur les droits de l'enfant;
 - Activités de collecte de données sur divers aspects des droits de l'enfant ;
 - Vulgarisation de l'Agenda 2040 à travers la production et la distribution sur diverses plateformes d'un livret adapté aux enfants détaillant les 10 Aspirations de l'Agenda 2040.
 - Programmes de radio et de télévision animés par des enfants sur les Aspirations de l'Agenda 2040, le thème de la JEA 2021, les droits de l'enfant et la protection de l'enfant ;
 - Panel de discussion, réunions de sensibilisation et de mobilisation et actions de proximité dans les communautés locales, les écoles, les centres commerciaux, les villages environnants et de porte à porte sur la CADBE et les 10 Aspirations de l'Agenda 2040 ;
 - Atelier de capitalisation sur les initiatives de protection de l'enfant contre le COVID-19 ; et,
 - Atelier sur l'évaluation des 30 ans de mise en œuvre de la CADBE et des 10 Aspirations de l'Agenda 2040.

66. Suite à la présentation du Secrétariat, des discussions ont eu lieu au cours desquelles le Comité a encouragé les États membres à faire un rapport sur la commémoration de la JEA et a demandé aux parties prenantes concernées telles que les institutions nationales des droits de l'homme, les OSC et les agences de l'ONU d'assister les États membres dans la soumission de leurs rapports au Comité. Il a été indiqué que les États membres doivent s'assurer que la commémoration de la JEA soit constructive et innovante au niveau national ; et, au cours de la commémoration, prendre toutes les mesures appropriées pour associer les chefs religieux ainsi que les chefs traditionnels et communautaires à la promotion et à la protection des droits de l'enfant. En outre, il a été indiqué que des efforts doivent être mis en place pour s'assurer que les activités et l'ordre du jour pendant la célébration de la JEA sont réalisés dans des langues adaptées aux enfants, qui leur permettent de participer à toutes les questions qui les concernent, avec confiance et de manière appropriée.

POINT 8 : NOTE CONCEPTUELLE RELATIVE A LA JEA 2022

67. Le Secrétariat du CAEDBE a présenté la note conceptuelle de la JEA 2022 qui sera célébrée sous le thème '*Elimination des pratiques néfastes affectant les enfants : Progrès en matière de politiques et de pratiques depuis 2013*' et a souligné les principales activités que le Comité entreprendra lors de la célébration continentale du 16 juin 2022 telles que :

- Le webinaire continental le 16 juin 2022 ;
- Le lancement continental de l'Observation générale sur les MGF ; et,
- Le rapport/étude continental sur la situation des pratiques néfastes contre les enfants en Afrique.

68. Le Secrétariat a indiqué que la commémoration de la JEA 2022 reflétera les progrès réalisés par les États membres en matière de pratiques et de politiques dans la lutte contre les pratiques néfastes. Elle sera également l'occasion de créer une plate-forme pour identifier les défis persistants dans la lutte contre les pratiques néfastes et les domaines à renforcer par le biais du partenariat et de la coordination entre les parties prenantes concernées. Il a également été mentionné que la Commémoration permettra d'informer les parties prenantes concernées sur les résultats de l'étude que le Comité va diligenter ; de fournir des recommandations aux États membres de l'UA et aux autres parties prenantes concernées afin de réduire la prévalence des MGF en Afrique et d'améliorer la prévention, la protection et l'assistance aux enfants qui risquent d'être ou sont victimes de pratiques néfastes en Afrique.

69. Suite aux présentations, des discussions ont eu lieu au cours desquelles le Comité a informé les participants que la note conceptuelle sera examinée pour adoption au cours de la session.

POINT 9 : PROJET DE RAPPORT SUR L'ETUDE CONTINENTALE SUR LA SITUATION DES GROSSESSES CHEZ LES ADOLESCENTES EN AFRIQUE

70. La présentation a été faite par le Dr Admark Mayo et le Dr Shimelis Tsegaye de l'African Child Policy Forum (ACPF). M. Ayalew Getachew Assefa, le point focal du Secrétariat du CAEDBE a présenté une introduction sur le contexte de l'étude, où il a noté qu'une décision d'entreprendre une étude d'évaluation sur la situation des grossesses chez les adolescentes dans les pays africains a été adoptée lors de la 36^{ème} session ordinaire du Comité. Il a également indiqué que la présentation permettra de présenter la structure et les résultats préliminaires, en particulier les principaux résultats dans dix pays identifiés, et que l'étude est toujours en cours dans de nombreux pays africains.
71. Dr Moyo a ensuite défini les objectifs et la méthodologie de l'étude en cours. Il a expliqué que l'étude vise à évaluer et à analyser le statut, la prévalence, les causes et les conséquences des grossesses chez les adolescentes, ainsi que les cadres juridiques, politiques et programmatiques qui préviennent et répondent à ces grossesses en Afrique. Il a également noté que l'étude a une portée panafricaine et fournit des données comparatives entre les pays, ce qui aidera à la formulation de cadres panafricains, y compris ceux relevant du mandat du CAEDBE.
72. Dr Moyo a indiqué que les grossesses chez les adolescentes varient considérablement en termes d'ampleur et de conséquences d'un pays à l'autre et a relevé une série de facteurs associés aux grossesses chez les adolescentes, notamment la pauvreté, la situation familiale, l'influence des médias, les comportements et la culture, le niveau d'éducation, l'absence de services de santé sexuelle et reproductive (SSG), la faiblesse des lois sur les abus sexuels et le mariage des enfants.
73. Dr Mayo a conclu en décrivant les prochaines étapes de l'étude qui aboutiront au lancement du rapport lors de la 39^{ème} session ordinaire du CAEDBE **qui se tiendra du 21 mars au 1 avril 2022.**
74. Au terme de la présentation, le Comité a remercié les consultants pour leur exposé constructif et a posé des questions sur les défis auxquels les enfants africains sont confrontés et sur la manière dont ils sont traités. En réponse aux préoccupations du Comité, Dr Moyo a apporté des éclaircissements sur les questions soulevées.

POINT 10 : EFFORTS MONDIAUX ET POSSIBILITÉS DE PARTENARIAT POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

75. La présentation a été faite par Madame Sabine Rakotomalala de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et Madame Stella Ayo-Odongo du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants (End Violence Against Children). Madame Rakotomalala a donné un aperçu du rôle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en tant que partenaire du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants. Lors de la présentation du contexte, elle a indiqué

qu'il existe diverses formes de violence contre les enfants qui ont des impacts négatifs sur les enfants. Elle a souligné que les États membres ont notamment adopté en mai 2021 une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les enfants par le renforcement des systèmes de santé et des approches multisectorielles. Elle a rappelé qu'en adoptant cette résolution, les États membres s'engagent, entre autres, à désigner un point focal au sein des ministères de la santé chargé d'assurer la coordination ; à renforcer la coopération internationale ; à allouer le budget nécessaire dans les plans et politiques nationaux ; à soutenir, en particulier, les enfants dans les situations humanitaires et les autres personnes vulnérables ; à inclure les enfants, le cas échéant, dans les activités de sensibilisation, d'élaboration de politiques et d'action; à doter les prestataires de services de santé des compétences nécessaires pour lutter contre la violence envers les enfants ; et à donner la priorité à la collecte de données et au suivi. Elle a fait remarquer que l'OMS, de son côté, offrira son soutien en travaillant avec les bureaux régionaux et nationaux pour le renforcement de la prestation des services de santé, en fournissant un soutien technique aux États membres, en consignnant les progrès, en appuyant les enquêtes nationales et en facilitant le partage des connaissances.

76. Madame Ayo-Odoyo a donné un aperçu du Partenariat et du Fonds mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, soulignant qu'il a été établi en 2016 en tant que plateforme multisectorielle visant à faire avancer l'agenda EVAC. Elle a indiqué que la même année, un mécanisme similaire a été établi sous le nom de Partenariat africain pour mettre fin à la violence contre les enfants (APEVAC). Elle a souligné que les deux partenariats travaillent en collaboration avec les agences des Nations Unies pour mener et promouvoir les efforts visant à éliminer la violence contre les enfants. Elle a déclaré que, au cours des cinq dernières années, le partenariat a encouragé et soutenu le concept d'orientation où les pays se sont engagés formellement à entreprendre une action globale pour mettre fin à la violence contre les enfants dans leur pays. Ainsi, le partenariat a réalisé des gains importants dans la mobilisation de la volonté politique, et 37 gouvernements (dont 12 pays africains) se sont engagés à mettre fin à toute violence contre les enfants dans le monde. Elle a également noté qu'en 2015, dans le cadre du programme mondial EVAC, les dirigeants du monde entier ont fait une déclaration explicite et fixé des objectifs ambitieux pour mettre fin à la violence contre les enfants d'ici 2030. Elle a noté que, de la même manière, l'Union africaine a reflété cet objectif dans son Agenda 2040 pour les enfants et son Agenda 2063 pour le développement humain et économique plus large du continent. Elle a souligné qu'en reconnaissant ces étapes importantes, EVAC souhaite collaborer avec le CAEDBE en vue de galvaniser davantage d'engagements de la part des dirigeants, de nouveaux investissements et de garantir une Afrique exempte de violence à l'encontre des enfants. Elle a appelé le CAEDBE à se joindre au mouvement en assurant la promotion des six objectifs politiques récemment lancés pour accélérer les progrès vers la réalisation d'un monde sans violence, à savoir : interdire toutes les formes de violence à l'encontre des enfants ; permettre aux parents et aux personnes qui s'occupent d'enfants d'assurer leur sécurité ; sécuriser l'Internet pour les enfants ; rendre les écoles sûres, non violentes et inclusives ; protéger les enfants de la violence dans les situations humanitaires ; et augmenter les investissements et les dépenses en faveur de l'EVAC. Elle a félicité le CAEDBE

pour ses efforts visant à donner la priorité aux enfants et a formulé des propositions concernant la nécessité de concevoir un cadre stratégique qui guidera la mise en œuvre de l'agenda pour mettre fin à la violence contre les enfants et le besoin de constituer un groupe de travail sur l'élimination de la violence contre les enfants. Elle a conclu en s'engageant à ce que le Partenariat soutienne le comité dans l'exécution du mandat EVAC, notamment par le biais de ce qui suit :

- Une collaboration renforcée avec le CAEDBE par le biais d'un mécanisme qui favorise un engagement régulier et structuré sur la question de la violence à l'égard des enfants au sein du comité ;
- L'élaboration d'une stratégie régionale qui comprendra l'adoption et la mise en œuvre des 6 objectifs politiques et l'adoption et la mise en œuvre de la résolution de l'OMS, initialement dans les 12 pays pionniers et dans d'autres pays du continent ; et
- Le renforcement des coalitions nationales pour défendre et soutenir la mise en œuvre de solutions fondées sur des données probantes, pour aider à mobiliser les principales parties prenantes nationales et locales, y compris la société civile et les enfants eux-mêmes, et pour déployer plus d'efforts afin de remettre en question et de modifier les normes sociales néfastes qui perpétuent la violence à l'encontre des enfants, en intégrant cette question dans le discours public.

77. Après les présentations, les membres du Comité ont fait des contributions sur l'amélioration des efforts pour mettre fin à la violence contre les enfants sur le continent et sur le renforcement de la collaboration entre le Partenariat et le Comité. Les membres du Comité ont dans l'ensemble salué l'idée de collaborer avec le Partenariat pour mettre fin aux violences envers les enfants.

POINT 11 : PROJET DE POLITIQUE EN MATIÈRE D'INTEGRATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS L'APSA

78. La présentation a été faite par le Dr Remember Miamingi de la Commission de l'Union africaine. Lors de la présentation du contexte et de l'introduction, il a souligné que la Conférence de l'UA a pris la décision de demander à la Commission de l'UA d'élaborer une politique globale de protection des enfants dans les opérations de soutien à la paix de l'UA (Assembly/AU/Dec. 753(XXXIII), page 8, paragraphe 19). Il a indiqué que l'Afrique est l'une des régions qui compte le plus grand nombre d'enfants touchés par les conflits et que les impacts des conflits sur les enfants sont dévastateurs, c'est pourquoi la Commission de l'UA s'est investie dans la protection de l'enfance et vise à garantir que les enfants sont protégés des impacts et des effets des conflits.

79. Il a souligné qu'en ce qui concerne le champ d'application de la politique, elle concerne et sert de base aux analyses de situation, ainsi qu'à l'attribution de mandats, la planification, le déploiement, le lancement, le suivi, la gestion, la coordination, la supervision, l'évaluation, le maintien et la liquidation des OSP mandatées, autorisées ou approuvées par l'UA. En outre, la politique doit également orienter la conduite du personnel des OSP - y compris les composantes

militaires, policières et civiles - conformément à leur mandat tel que défini dans le Protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité (CPS). Il a souligné l'objectif de la politique qui consiste à décrire les rôles préventifs, réactifs et correctifs des Opérations de Soutien à la Paix (OSP) mandatées, autorisées ou approuvées par l'UA, à favoriser une approche cohérente lors de missions conjointes ou hybrides avec d'autres forces de maintien de la paix et à informer sur la manière dont les OSP peuvent contribuer à prévenir les violations et à promouvoir les efforts de responsabilisation dans une zone de mission. Il a donné un bref aperçu de ce que comporte la politique afin de permettre aux participants d'apprécier le projet de politique.

80. En conclusion, il a noté les rôles et les responsabilités du CAEDBE énoncés dans la politique compris de suivre les questions relatives à la protection de l'enfance dans les États où des missions d'OSP sont déployées, d'engager les États parties au CADBE sur les questions relatives à la protection de l'enfance découlant des initiatives de suivi par les OSP au cours des processus de présentation de rapports par les États et d'autres aspects ; et d'informer régulièrement le CPS sur les questions relatives à la protection des enfants dans les situations de conflit, y compris dans les pays où les OSP de l'UA sont déployées. Après la présentation, les membres du Comité ont émis des commentaires constructifs sur le projet de politique.

POINT 12 : PRESENTATION ET DEBATS SUR LE PROJET DE LIGNES DIRECTRICES SUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS

81. Madame Jennifer Kaberi et le Dr Elvis Fokala ont fait la présentation au nom du CAEDBE. À titre d'introduction, Mme Kaberi a noté que la décision d'élaborer des lignes directrices sur la participation des enfants a été adoptée lors de la 34^{ème} session ordinaire du Comité. Elle a présenté une vue d'ensemble des procédures suivies pour la rédaction des lignes directrices et a souligné que le premier projet a été présenté au Comité lors de sa 37^{ème} session ordinaire où des commentaires ont été recueillis. Après l'introduction, Dr Fokala a présenté aux participants le projet de lignes directrices révisé, en soulignant les aspects particuliers qui avaient été incorporés suite aux contributions du Comité lors de la 37^{ème} session ordinaire. Les membres du Comité et les autres participants ont accueilli positivement le projet de lignes directrices révisé. Suite à la présentation, le Comité a conclu en soulignant qu'une fois les lignes directrices adoptées, il sera nécessaire de travailler sur la vulgarisation des lignes directrices pour assurer une participation significative des enfants au niveau national et continental.

POINT 13 : PRÉSENTATION AU COMITÉ D'UNE VERSION DE LA CHARTE ADAPTÉE AUX ENFANTS

82. La présentation sur la version adaptée aux enfants (CFV) de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) a été assurée par Monsieur Samuel Norgah, directeur du bureau de liaison de Plan International auprès de l'UA, au nom de Plan International et de Save the Children International. M. Norgah a déclaré que la raison d'être du projet était de développer une version de la charte

adaptée aux enfants, qui soit simple, illustrée, colorée, en langage clair, éducative, conçue avec des enfants et pour des enfants. Il a également indiqué que la version adaptée aux enfants sera facilement accessible, permettra aux enfants africains de connaître leurs droits et les droits des autres (Art 3 & 8), aux enfants de rechercher, recevoir et comprendre les obligations des Etats à leur égard (Art 1, 3 & 5) et aux enfants de connaître, comprendre et apprécier leurs responsabilités conformément à la Charte (Art 31). La méthodologie du projet comprenait la formation des dirigeants communautaires de pays représentant les 5 régions africaines à la consultation des enfants. Il est apparu de la présentation que les enfants du Cameroun, de l'Éthiopie, de l'Égypte, du Kenya et du Zimbabwe ont eu l'occasion de contribuer au processus en soumettant des dessins et de faire des commentaires sur les personnages, les dessins et la rédaction de la traduction adaptée aux enfants, dans le cadre d'ateliers organisés. Les enfants ont également reçu des certificats de participation pour leur rôle dans le processus de consultation. Il a été souligné que le projet était supervisé par Save the Children et Plan International (avec la contribution du Secrétariat/Comité).

83. Le présentateur a également souligné les défis et les enseignements tirés lors de l'élaboration de la version enfant de la CADBE. M. Norgah a ensuite fait une démonstration des deux produits clés du projet de la Charte des enfants : le poster original conçu pour les jeunes enfants et la version plus longue comprenant des activités et des ressources pour les enfants plus âgés.
84. M. Norgah a conclu en décrivant les prochaines étapes du projet : adoption de la version de la Charte adaptée aux enfants en tant que document du Comité et soutien à son adoption par les États membres ; traduction dans toutes les langues régionales, y compris en braille, avec un lien vers le site Web du CAEDBE ; élaboration d'une stratégie de diffusion ; possibilité pour les jeunes de jouer un rôle de premier plan dans le partage et la promotion de la Charte des enfants par le biais des médias sociaux et des campagnes communautaires ; et création / renforcement de l'image de marque au moyen d'une bande dessinée ou d'une série de livres d'histoires.
85. Après la présentation, les membres du CAEDBE ont félicité Save the Children et Plan International pour l'élaboration du document en version enfant. Les principaux commentaires formulés portaient sur l'ajustement de certaines terminologies ; l'inclusion de dessins/personnages qui parlent aux enfants en situation de conflit armé (article 22) ; la diffusion des produits par le biais d'applications Android et IOS ; la disponibilité des produits en braille.
86. Le président du Comité a remercié les présentateurs et a recommandé aux partenaires de travailler avec le secrétariat du CAEDBE pour toucher les enfants sur les plateformes numériques et renforcer leur participation.

POINT 14 : PROJET DE RAPPORT DE L'ETUDE CONTINENTALE SUR LES ENFANTS SANS SOINS PARENTAUX

87. Dr. George Nyakora et Dr. Nedy Matshalaga de Primson Consultancy Group ont présenté l'étude continentale sur les enfants sans soins parentaux. Mme Catherine Maina, du Secrétariat du CAEDBE, a présenté le contexte de l'étude en indiquant qu'en novembre 2019, lors de sa 34^{ème} session ordinaire, le comité a décidé d'entreprendre une étude continentale sur la nature et l'ampleur de la question des enfants privés de soins parentaux et de ceux qui risquent de les perdre. Elle a fait savoir que l'objectif de l'étude est de générer des informations sur la nature, l'ampleur et la situation actuelle des enfants sans soins parentaux ce qui permettra de disposer d'une base de référence et d'un point de départ permettant de s'engager dans la résolution de la situation des enfants sans soins parentaux.
88. En outre, elle a souligné que le préambule de la CADBE souligne la nécessité pour chaque enfant de grandir dans un environnement familial comme une condition indispensable pour que les enfants réalisent leur plein potentiel et assurent le développement complet et harmonieux de leur personnalité. Elle a également indiqué que le continent africain est confronté à un défi où les enfants sont privés de soins parentaux et où certains risquent de perdre ces soins parentaux.
89. Dr. Matshalaga a commencé la présentation en énonçant les objectifs généraux et spécifiques de l'étude. EDY MATSHALAGA a indiqué qu'une approche mixte a été utilisée dans l'étude. Des méthodes qualitatives et quantitatives ont été combinées pour obtenir des données complémentaires sur les enfants sans soins parentaux. Un large éventail de sources a été consulté et référencé afin de réduire au minimum les écarts de données en vue d'atteindre tous les objectifs de l'étude. L'approche a adopté un caractère exploratoire pour comprendre la définition du problème des enfants sans soins parentaux en Afrique, son ampleur, ses causes, les options de soins alternatifs, les réponses programmatiques et le cadre normatif. L'étude a également exploré les bonnes pratiques et les recommandations pour répondre au défi que constitue la problématique des enfants privés de soins parentaux.
90. Elle a déclaré que l'analyse des pays ayant fait l'objet d'une étude de cas (10) et des pays ayant fourni des données secondaires (45) montre les causes profondes et les facteurs essentiels de la situation des enfants privés de soins parentaux. Il s'agit notamment de la pauvreté au sein des ménages ayant des enfants à charge, de la précarité financière, de la condition d'orphelin, de l'abandon des nouveau-nés et des jeunes enfants, des abus sexuels et physiques, des environnements familiaux instables, des situations de conflit et de guerre, des pandémies, des catastrophes naturelles et de l'ignorance.
91. La consultante a également présenté un aperçu de la situation à l'échelle continentale des cadres juridiques normatifs sur les enfants sans soins parentaux, fondé sur l'analyse du degré de pertinence des constitutions, des lois et des politiques en matière d'enfants sans soins parentaux sur le continent.

Elle a indiqué que l'étude analyse le degré auquel les États membres ont mis en place des cadres juridiques et politiques pour assurer la protection, les besoins et les droits des enfants ayant besoin de soins et de protection.

92. Elle a conclu en formulant les principales recommandations en fonction des objectifs clés de l'étude et des principales conclusions sur les questions mentionnées ci-dessous :
- i. Définition des enfants sans soins parentaux
 - ii. Nature et ampleur du problème des enfants sans soins parentaux
 - iii. Cadres normatifs et juridiques
 - iv. Mécanismes de coordination
 - v. Options de prise en charge

93. Suite à la présentation, les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction quant au contenu de la présentation et ont émis des commentaires constructifs.

POINT 15 : CADRE D'ORIENTATION POUR UNE COLLABORATION EFFECTIVE ENTRE LE CAEDBE ET LES CER SUR LES DROITS DE L'ENFANT EN AFRIQUE

94. Dr. Shimelis Tsegaye de l'African Child Policy Forum (ACPF) a fait la présentation. En guise d'introduction, il a indiqué que l'UA a déployé des efforts pour rationaliser sa collaboration avec les CER, et ainsi accroître l'efficacité globale de ses efforts de collaboration.

95. Dr. Shimelis a entamé sa présentation en soulignant que *le Protocole sur les relations entre l'UA et les CER (2008)* sert de base à la formalisation, la consolidation et la promotion d'une coopération politique, sectorielle et programmatique plus étroite entre l'UA et les CER. Il a souligné que le protocole vise à faciliter l'harmonisation de leurs politiques, mesures, programmes et activités dans tous les domaines et secteurs. Il a également rappelé la 3^{ème} réunion de coordination semestrielle entre l'UA, les CER et les mécanismes régionaux qui s'est tenue le 16 octobre 2021.

96. Dans le cadre de la coopération entre le CAEDBE et les CER, le Dr. Shimelis Tsegaye a mis en exergue les initiatives louables relatives à cette collaboration, à savoir:

- Participation du CAEDBE à la réunion des CER à Kigali (Sept 2019)
- Les CER sont invités à présenter leur travail sur les droits de l'enfant et la Charte lors du 30^{ème} anniversaire de la Charte (Nov 2020).
- Ateliers du CAEDBE sur l'agenda 2040 avec les CER - CAE (octobre 2018), CEDEAO (octobre 2018), SADC (novembre 2018), CEA (septembre 2019) et les régions du Nord et de la Corne de l'Afrique (octobre-novembre 2019).
- Les CER ont souvent assisté aux sessions du CAEDBE
- Le Comité a de temps en temps rendu visite aux secrétariats des CER pour des discussions sur la collaboration.

97. Dr Shimelis Tsegaye a également souligné que la collaboration trouve son fondement juridique dans l'article 42(iii) de la CADBE qui donne mandat au

Comité de coopérer avec d'autres institutions et organisations africaines, internationales et régionales concernées par la promotion et la protection des droits et du bien-être de l'enfant. Il a en outre indiqué qu'elle est confortée par le Forum d'apprentissage inter-CER sur les systèmes de protection de l'enfance (Kigali, sept 2019), la recommandation clé pour le Comité - prendre l'initiative de " mettre en place un cadre et un mécanisme structuré et institutionnalisé de coopération et de collaboration sur les questions de droits et de protection de l'enfant, qui implique le CAEDBE et toutes les CER ", la 34^{ème} session ordinaire tenue en Égypte, Le Caire (nov 2019) au cours de laquelle le consensus a été établi sur le renforcement et la systématisation accrue de la collaboration entre le CAEDBE et les CER.

98. Présentant les objectifs généraux et spécifiques du cadre d'orientation, Dr. Shimelis a souligné qu'il vise à :

- S'assurer que les droits de l'enfant sont intégrés dans tous les programmes et activités pertinents des CER.
- Rendre la réalisation des droits de l'enfant plus efficace, prévisible, systématique, adaptée aux ressources, durable et stratégique.
- Faciliter la mise en œuvre de la Charte sur les droits de l'enfant et des instruments sous-régionaux.
- Renforcer la capacité des CER à assumer leurs rôles et obligations d'une manière adaptée aux enfants.
- Favoriser le partage d'expériences, d'expertise et de connaissances sur les droits de l'enfant entre le CAEDBE et les CER.

99. Le présentateur a également souligné les quatre principes cardinaux des droits de l'enfant et les principes de complémentarité, de subsidiarité, d'avantage comparatif et de respect mutuel comme principes directeurs pour le développement du cadre. En outre, il a énoncé les étapes pratiques, et les modalités pour la réalisation de ces objectifs. Enfin, il a conclu en fournissant les principales recommandations et propositions en fonction des objectifs clés du cadre d'orientation. Après la présentation, le Comité a remercié le Dr. Shimelis pour sa présentation constructive.

POINT 16 : ROLE DES CHEFS RELIGIEUX DANS L'ERADICATION DU MARIAGE DES ENFANTS, DES MUTILATIONS GENITALES FEMININES ET DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANS DANS LES SITUATIONS DE CONFLIT

100. La présentation sur le rôle des chefs religieux dans la lutte contre le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines et les enfants dans les situations de conflit a été faite par Dr Daniel Muvengi du World Vision International. Dr. Muvengi a donné un aperçu sur le rôle important que World Vision International a joué dans 27 pays africains pendant plus de 40 ans pour s'assurer que tous les enfants sont protégés, éduqués et aimés.

101. Le présentateur a déclaré que l'objectif de la recherche est de comprendre le rôle des chefs religieux dans la lutte contre les pratiques néfastes telles que le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines. En outre, il s'agit d'examiner le rôle crucial que jouent les chefs

religieux dans la promotion de la paix et de la réconciliation dans les situations de conflit armé. Il a également indiqué que l'objectif est d'identifier les lacunes actuelles des chefs religieux dans la lutte contre la violence à l'égard des enfants, ainsi que les bonnes pratiques, notamment en matière de changement social et de comportement, de renforcement et de changement communautaire.

102. Il a par ailleurs souligné les aspects de la collaboration entre le comité et World Vision International et a conclu en décrivant les prochaines étapes de la conduite de la recherche.

103. Après la présentation, les membres du comité ont remercié Dr Daniel Muvengi et lui ont fait part de leurs commentaires constructifs.

POINT 17 : AUDITION SUR LA COMMUNICATION NO : 0012/COM/001/2019

104. Le Comité a tenu une audition sur le fond de la communication n° 0012/Com/001/2019 dans l'affaire entre le **Centre** des droits de l'Homme et des droits juridiques (LHRC) et le Centre pour les droits reproductifs (au nom de jeunes filles tanzaniennes) contre la République-Unie de Tanzanie. Les deux parties ont présenté leurs arguments devant le Comité et répondu aux questions posées par le Comité. Au cours de l'audition, le Comité a également entendu l'« amicus curiae » dans cette affaire, le Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles. Après l'audition, le Comité a décidé de tenir une nouvelle audition des auteurs des affidavits qui ont été soumis avec la communication.

POINT 18 : EXPOSE SUR LA COMMUNICATION NO: 004/COM/001/2014

105. Le Comité a eu un exposé des requérants sur le règlement à l'amiable conclu dans la communication n° 004/Com/001/2014 ; Institut pour les droits de l'homme et le développement en Afrique contre le Gouvernement du Malawi. Le Comité a décidé de solliciter le Gouvernement du Malawi et de lui demander de soumettre un rapport final sur l'état de la mise en œuvre du règlement à l'amiable. En outre, le Comité peut envisager de mener une mission de suivi pour évaluer la mise en œuvre du règlement à l'amiable.

POINT 19 : SELECTION DU THEME DE LA JOURNEE DE L'ENFANT AFRICAIN 2023

106. Le Comité a délibéré sur le thème de la Journée de l'enfant africain pour 2023 et a adopté le thème suivant : ***"Les droits de l'enfant dans l'environnement numérique"***.

POINT 20 : EXAMEN DU RAPPORT COMPLEMENTAIRE SUR LE RAPPORT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

107. Le Comité a examiné le rapport complémentaire sur le rapport périodique de la République du Congo. Le rapport de l'État partie sera examiné lors de la 39^{ème} session ordinaire.

POINT 21 : PRESENTATION DES ACTIVITES DE L'INTERSESSION

108. Les rapporteurs chargés des différentes missions entreprises pendant l'intersession ont fait des présentations suivies de délibérations du Comité. Ces missions sont les suivantes:

- i. Mission de suivi au Royaume du Lesotho sur l'état de la mise en œuvre des observations finales et des recommandations du Comité ;
- ii. Mission de plaidoyer au Botswana pour inciter le gouvernement du Botswana à soumettre son rapport initial au CAEDBE et à lever sa réserve sur l'article 2 de la CADBE ; et
- iii. Mission d'enquête dans les régions du Kordofan du Sud et du Nil Bleu de la République du Soudan afin d'évaluer la situation des enfants touchés par les conflits armés et d'identifier les progrès réalisés jusqu'à présent en termes de mise en œuvre du règlement à l'amiable conclu dans la communication n° : 0011/Com/001/2018 ; Projet Expedite Justice et al contre la République du Soudan.

POINT 22 : PRESENTATION SUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES DE 2021

109. Le Secrétariat du Comité a fait une présentation sur le budget et la mise en œuvre des activités en 2021. Les membres du comité ont discuté des défis et formulé des recommandations sur la voie à suivre.

POINT 23 : PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 2022

110. Le Secrétariat du Comité a fait une présentation sur le budget et les activités proposés pour l'année 2022. Les membres du comité ont discuté des défis et formulé des recommandations sur la voie à suivre.

POINT 24 : PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 2023

111. Le Secrétariat du Comité a fait une présentation sur le budget et les activités proposés pour l'année 2023. Les membres du comité ont discuté des défis et formulé des recommandations sur la voie à suivre.

POINT 25 : EXAMEN DU RAPPORT COMPLEMENTAIRE SUR LE RAPPORT DE LA REPUBLIQUE DE L'OUGANDA

112. Le Comité a examiné le rapport complémentaire sur le rapport périodique de la République de l'Ouganda. Le rapport de l'État partie sera examiné lors de la 39^{ème} session ordinaire.

POINT 26 : LIGNES DIRECTRICES SUR LE RETOUR EN TOUTE SECURITE A L'ECOLE PENDANT LA PANDEMIE DE COVID-19

113. Présentation et discussion - Lignes directrices sur le retour en toute sécurité à l'école pendant la pandémie de COVID-19

1. La présentation a été effectuée par M. Anteneh Bizuayehu, point focal CAEDBE pour la riposte à la COVID-19 au sein du Secrétariat du CAEDBE. Il a informé que la fermeture des écoles en raison de la pandémie de COVID-19 est bien plus qu'une privation du droit de l'enfant à l'éducation (article 11), car elle a considérablement affecté d'autres droits de l'enfant consacrés par la Charte africaine de l'enfant. Il s'agit notamment de la restriction du droit des enfants à jouer (article 12), du droit à l'alimentation et à la nutrition (article 14), du droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation économique (article 15), de la maltraitance des enfants (article 16) et de l'exploitation sexuelle (article 27), comme en témoigne l'étude continentale récemment menée par le CAEDBE sur l'impact de la COVID-19 sur les droits et le bien-être des enfants.
2. Il a noté que, conformément aux notes d'orientation, le CAEDBE a recommandé aux Etats membres de garantir le droit de chaque enfant à l'éducation pendant la pandémie de COVID-19 et les défis posés par la réouverture des écoles. Ainsi, lors de sa 37^{ème} session ordinaire, le CAEDBE a décidé de mettre en place des lignes directrices et des stratégies pour aider les gouvernements à assurer le retour en toute sécurité des enfants à l'école pendant la pandémie de COVID-19. De ce fait, le CAEDBE collabore actuellement avec le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH), afin d'élaborer des lignes directrices pour soutenir les actions des Etats membres visant à assurer le retour en toute sécurité des enfants à l'école pendant la pandémie de COVID-19, en tenant compte de l'équité, des implications en termes de ressources et de la faisabilité. En conclusion, le présentateur a souligné l'urgence de finaliser les lignes directrices car la plupart des écoles ont rouvert et un retard supplémentaire pourrait compromettre l'opportunité du document. Il a proposé que le CAEDBE envisage de désigner des rapporteurs spéciaux pour accélérer l'élaboration et l'adoption des lignes directrices avant la prochaine session du CAEDBE.
3. Après discussions, le Comité a chargé l'Honorable Aboubekrine El Jeri, Rapporteur spécial sur la santé, le bien-être et le développement et l'Honorable Moushira Khattab, Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation pour travailler avec le secrétariat afin de finaliser les lignes directrices. Le Secrétariat soumettra la version finale des lignes directrices pour une

discussion plus approfondie et une adoption par voie virtuelle avant la 39ème session du CAEDBE et une diffusion ultérieure aux États membres.

POINT 27 : EXAMEN DES DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR

114. Le Comité a examiné la demande de statut d'observateur d'une organisation dénommée Réseau des jeunes de la Corne de l'Afrique. Après avoir évalué les documents relatifs à la demande par rapport aux critères régissant l'octroi du statut d'observateur tels que prescrits dans les Lignes directrices du Comité, le Comité a constaté que l'Organisation n'a pas rempli la condition relative à l'enregistrement dans un État partie au moins trois (03) ans avant la soumission de la demande. Le Comité a également relevé que la demande n'est pas complète. À cet égard, le Comité a décidé que l'organisation sollicite à nouveau le statut d'observateur après avoir été en activité pendant une période de trois ans. La nouvelle demande entraînera la présentation de tous les documents requis.

POINT 28 : EXAMEN DE LA DEMANDE DE STATUT D'AFFILIE SOUMISE PAR LES INDH

115. Le Comité a examiné la demande de statut d'affilié de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés du Cameroun. Lors de l'évaluation de la demande, le Comité a noté que la Commission a rempli toutes les conditions prescrites dans les lignes directrices du Comité sur l'octroi du statut d'affilié aux INDH. A cet égard, le Comité a décidé d'accorder à la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés du Cameroun un statut d'affilié auprès du CAEDBE.

POINT 29 : ADOPTION DES DECISIONS

116. Le Comité a reçu, au cours de la session, plusieurs demandes portant sur différentes questions. Après un examen attentif, le Comité a décidé de :

- Adopter en temps utile des déclarations sur les questions relatives aux enfants affectés par les conflits en cours sur le continent ;
- Identifier la meilleure façon dont les enfants peuvent être impliqués dans les activités des groupes de travail du Comité, y compris leur participation à la réunion ;
- Concevoir une stratégie continentale sur les enfants affectés par les conflits armés ;
- Mettre en place des procédures opérationnelles standard pour les États parties contributeurs de troupes et de police sur la remise des enfants associés aux groupes armés ; et
- Élaborer une matrice de mise en œuvre des décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

117. Concernant les rapports des États parties en attente, le Comité a pris les décisions suivantes :

- Inviter l'Etat partie et examiner le premier rapport périodique de l'Etat d'Erythrée à la 39ème session ordinaire sans tenir compte du rapport complémentaire si un tel rapport n'est pas reçu avant ladite session.
- Après avoir dûment pris en compte le fait que le gouvernement des Seychelles n'a pas répondu à l'invitation du Comité pour l'examen de son rapport initial pendant deux sessions consécutives, le Comité a décidé d'examiner le rapport initial de la République des Seychelles lors de la 39e session ordinaire, même en l'absence de la délégation de l'État partie, conformément à l'article 71(4) de son Règlement intérieur.

118. En ce qui concerne ses groupes de travail et leurs activités pour 2022, le Comité a adopté ce qui suit :

1. Le Groupe de Travail sur le Handicap est chargé de :
 - Mener une étude sur la situation des droits et du bien-être des enfants en situation de handicap en Afrique ;
 - Élaborer des directives d'action sur les droits des enfants en situation de handicap ; et
 - Réviser et rendre opérationnelle la stratégie du Comité pour la promotion et la protection des droits des enfants en situation de handicap en Afrique.
2. Le groupe de travail sur les droits de l'enfant et le changement climatique est chargé de :
 - Publier à nouveau le poste d'experts externes pour le groupe de travail sur le changement climatique afin de pourvoir les deux postes vacants ; et
 - Mener une étude sur l'impact du changement climatique sur les droits et le bien-être de l'enfant en Afrique.
3. Le groupe de travail sur les droits de l'enfant et les entreprises est chargé de :
 - Réaliser une étude sur les entreprises et les droits de l'enfant en Afrique ; et
 - Élaborer des lignes directrices sur la création et le renforcement des organismes de réglementation responsables de la surveillance des normes relatives aux droits de l'enfant dans les pratiques commerciales.
4. Le groupe de travail sur la mise en œuvre des décisions est chargé de :
 - Mener une étude sur l'état de la mise en œuvre des décisions du CAEDBE par les États respectifs ; et
 - Élaborer des directives sur les décisions du Comité en ce qui concerne l'indemnisation et sa mise en œuvre.

119. Le Comité a adopté tels qu'amendés les documents suivants examinés lors de la 38ème session :

- I. L'étude continentale sur l'impact de la Covid-19 sur les droits et le bien-être des enfants ;
- II. La note conceptuelle pour la Journée de l'enfant africain 2022 ; et
- III. Les lignes directrices sur la participation des enfants.

120. Sur la base de ses délibérations sur son budget relatif aux activités de travail, le Comité a désigné trois de ses membres, à savoir l'Hon. Wilson de Almeida

Adão, l'Hon. Hermine Kembo, et l'Hon. Joseph Ndayisenga pour être les personnes focales sur les questions budgétaires et travailler avec le Secrétariat. Le comité a en outre décidé de tenir une session avec le sous-comité du COREP chargé des questions budgétaires.

121. Par ailleurs, le Comité a décidé de procéder à un examen à mi-parcours de son plan stratégique en 2022 en vue d'évaluer sa mise en œuvre du plan stratégique et de déterminer la manière de traiter les questions émergentes dans les années à venir.

122. Le Comité a décidé de tenir sa 39ème session ordinaire du 21 mars au 01 avril 2022 virtuellement.

POINT 30 : ADOPTION DU RAPPORT

123. Le Comité a convenu d'adopter le rapport de la 38ème session ordinaire virtuellement après réception des commentaires de ses membres dans une semaine.

POINT 31 : DISCOURS DE CLOTURE

124. Dans son discours de clôture, l'Honorable Joseph Ndayisenga, Président du Comité, a tout d'abord exprimé sa profonde gratitude aux différentes personnalités qui ont prononcé des allocutions lors de la cérémonie d'ouverture, aux membres du Comité, aux participants à la session, au Secrétariat et aux interprètes pour avoir contribué au succès de la session. Le Président a également souligné qu'au cours de la session, le Comité a mis en place un nouveau bureau pour les deux prochaines années, a examiné le rapport de l'Etat partie de l'Ethiopie, et les rapports complémentaires de l'Ouganda et du Congo, entre autres. Le Président a indiqué que le rapport de l'Etat partie des Seychelles n'a pas pu être examiné car l'Etat partie n'était pas présent pour l'examen. En outre, le Président a indiqué que le Comité a examiné divers documents, notamment l'étude continentale sur l'impact de la Covid-19 sur les droits et le bien-être de l'enfant, l'étude continentale sur la situation des grossesses chez les adolescentes en Afrique, l'élaboration des lignes directrices sur le retour en toute sécurité à l'école après la Covid-19, ainsi que la note conceptuelle de la Journée de l'enfant africain pour 2022. Le Président a annoncé que le Comité a adopté le thème de la Journée de l'enfant africain pour 2023, à savoir " *Les droits de l'enfant dans l'environnement numérique* ". Le Président a également souligné dans son intervention que le Comité a examiné diverses communications et demandes de statut d'observateur et d'affilié. À cet égard, le Président a félicité l'Institut national des droits de l'homme du Cameroun d'être le premier à obtenir le statut d'affilié auprès du Comité. En outre, le Président a appelé les pays qui n'ont pas ratifié la Charte à le faire, ainsi que les États parties à se conformer à leurs obligations en matière de rapports et à mettre en œuvre les recommandations et décisions du Comité. Le Président a notamment invité le gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique à déposer ses instruments de ratification dans les délais impartis, l'État ayant informé le Comité qu'il avait ratifié la Charte.

125. Enfin, le Président a déclaré la 38ème session ordinaire officiellement close.